

59	000	037	DELIBERATION N° 1a/08/04/2016 DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de conseillers en exercice	27
Département du NORD				Nombre de conseillers présents	21
Séance du 8 Avril 16				Nombre de suffrages exprimés	25
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE D'AVESNES LES AUBERT					

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme TESSON Roselyne, Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par M. BASQUIN Alexandre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2014	138 928,64			393 858,86	138 928,64	393 858,86
Résultats affectés		64 728,64	64 728,64		64 728,64	64 728,64
Opérations de l'exercice	769 302,54	1 070 503,63	2 715 547,37	3 101 412,27	3 484 849,91	4 171 915,90
TOTAUX	908 231,18	1 135 232,27	2 780 276,01	3 495 271,13	3 688 507,19	4 630 503,40
Résultats de clôture		227 001,09		714 995,12	0,00	941 996,21
Restes à réaliser	590 000,00	339 720,00			590 000,00	339 720,00
TOTAUX CUMULES	590 000,00	566 721,09		714 995,12	590 000,00	1 281 716,21
RESULT. DEFINITIFS	23 278,91			714 995,12		691 716,21
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULT. DEFINITIFS						

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C. PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Excusés ayant donné procuration : Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M. BERNIER à A. SORREAU, M-P. BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPEZ à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C. GOULOIS à I. SAKALOWSKI.

Absents :

Absents excusés :

VOTE	
Pour :	23
Abstentions :	2
Contre :	0

(Mme I.SAKALOWSKI + Proc. J-C.GOULOIS)

M. le Maire ne prend pas part au vote (+ procuration J.MERCIER)

Pour expédition conforme, le 8 Avril 2016



REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1a / 08/04/2016

- AVESNES LES AUBERT (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)

ANNEE 2015

- (1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 715 547,37	G	3 101 412,27
	Section d'Investissement	B	769 302,54	H	1 135 232,27

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	329 130,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	138 928,64 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 623 778,55	= G+H+I+J	4 565 774,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	590 000,00	L	339 720,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	590 000,00	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 715 547,37	= G+I+K	3 430 542,49
	Section d'investissement	= B+D+F	1 498 231,18	= H+J+L	1 474 952,27
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	4 213 778,55	= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	590 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	339 720,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

AVESNES LES AUBERT - COMMUNE AVESNES AUBERT - CA - 2015

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	28 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	202 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	350 000,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT)

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<p style="text-align: center;">COMPTE ADMINISTRATIF 2015 NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE</p>
--

Exposé de Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la commune est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire. Celui-ci doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

D'autre part, l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, dans la séance où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président et que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

L'Ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le Compte Administratif du budget principal ainsi que les Comptes Administratifs des éventuels budgets annexes.

Les réalisations de l'exercice s'établissent par section comme suit :

- section de fonctionnement (hors affectation)
 - dépenses : 2.715.547,37€
 - recettes : 3.101.412,27€

- section d'investissement
 - dépenses : 769.302,54€
 - recettes : 1.135.232,27€

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est à noter notamment et à titre de précision, que les charges à caractère général se sont élevées à 796.612,48€ (soit 29,34 % des dépenses de fonctionnement). Les charges de personnel étaient de 1.288.447,43€ (soit 47,45 % des dépenses de fonctionnement).

Pour les recettes de fonctionnement, il est à noter que les deux postes les plus importants sont les impôts et taxes : 1.259.527,73€ (soit 40,61 % des recettes de fonctionnement) et les dotations et participations : 1.387.133,87€ (soit 44,73 % des recettes de fonctionnement).

Pour les dépenses d'investissement, nous pouvons noter notamment que les dépenses d'équipement s'élèvent à 603.180,39€.

Le capital des emprunts s'est élevé à 150.644,96€.

En recettes d'investissement, le montant des subventions perçues s'élève à 125.323,28€ et le produit des emprunts à 600.000,00€.

Enfin, il est à noter que 64.728,64€ proviennent de l'affectation de l'excédent de fonctionnement des années antérieures.

Compte tenu des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le Compte Administratif 2015 présente les résultats définitifs suivants :

◦	section de fonctionnement :	+ 714.995,12 €
•	section d'investissement :	- 23.278,91 €



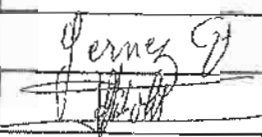

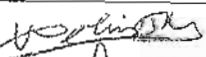
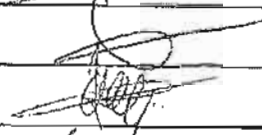



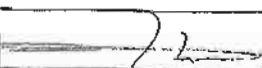
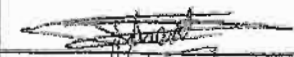


IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 21 (M. le Maire ne prend pas part au vote + Procureur M. Mercier)
 Nombre de suffrages exprimés : 25
 VOTES :
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 2 (Mme SAKALOWSKI + Procureur M. Goulois)

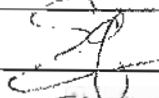
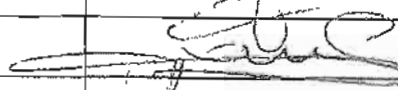

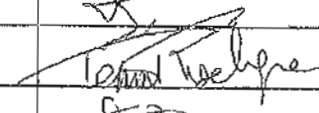
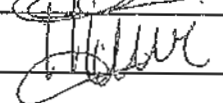
Date de convocation : 01/04/2016

Présenté par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire.
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 08/04/2016
 M. Alexandre BASQUIN, Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A AVESNES LES AUBERT, le 08/04/2016
 Les membres de l'assemblée délibérante (2).

BACQUET Georges	
BASQUIN Alexandre	
BEAUVOIS Marie-Paule	
BERNIER Jeanne-Marie	
BISIAUX André	
BOZION Françoise	
CHATELAIN Rodolphe	
GERNEZ Dominique	
GOFFART André	
GOULOIS Jean-Claude	
HERBIN Jean-Baptiste	
HEZAM Hamza-Anis	
LEDUCQ Frédéric	
LESAGE Denise	
MAILLARD Laurent	
MERCIER Jacques	
MONTEIRO LOPES Laurence	
MOREAU Claudine	
PARENT Elodie	
PAVAUX Jean-Claude	
PORTIER Carole	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SAKALOWSKI Isabelle	
SANTER Sylviane	
SORREAUX Annie	
TESSON Roselyne	
THERY Mathieu	
WAXIN Vicent	

Certifié exécutoire par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2016, et de la publication le 18/04/2016

A AVESNES-LES-AUBERT, le 18/04/2016

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Municipal

Le Maire


Alexandre BASQUIN



DELIBERATION N° 1b/08/04/2016
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Avril 2016
concernant l'approbation du Compte de Gestion dressé
par **Monsieur Pascal MIELCAREK** – Receveur (année 2015)
(+ M. LAQUAY Hervé du 01.01 au 04.02.16)

P 60

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de **M. BASQUIN Alexandre, Maire**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte Administratif de l'exercice **2015**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice **2015** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2015** par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Avesnes-les-Aubert, le 8 Avril 2016

Etaient présents : Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX, S. SANTER, J-C. PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION, A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A. HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration : Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M. BERNIER à A. SORREAU, M-P. BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPEZ à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C. GOULOIS à I. SAKALOWSKI.

Absents :

Absents excusés :

P 61

Conseillers en exercice : 27
Présents : 21
Suffrages exprimés : 27

VOTE Pour : 25
Abstentions : 2 (Mme I.SAKALOWSKI + Proc. J-C.GOULOIS)
Contre : 0

Pour expédition conforme,



Alexandre BASQUIN

TRÉSOR PUBLIC

TRES. AVESNES-LEZ-AUBERT

N° CODIQUE 059311

Date d'édition : 04/02/2016

IDENTIFIANT BUDGET 20000

N° de SIRET 21590037400012

AVESNES-LES-AUBERT
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2015

P62

PRÉSENTÉ À

M le directeur régional des finances publiques

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

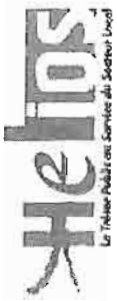
M HERVE LAQUAY

M Pascal MIELCAREK

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2016 AU 04/02/2016

DU 01/01/2015 AU 31/12/2015



20000 AVESNES-LES-AUBERT

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AVESNES-LES-AUBERT pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A COMPTABLE Le 11 FEV. 2016

[Signature]
Vincent BAILLEUL
Inspecteur des Finances Publiques

A François Le Febert, le 16 février 2016
[Signature]

Vu par M. Alexandre BASQUIN - Maire qui certifie que le présent compte dont le montant des tirés à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 8/4/16 par l'organe délibérant.

A François Le Febert, le 8/4/16
Le Maire,
[Signature]
Alexandre BASQUIN



Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

OBJET : N° 1c/08/04/2016 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2015

VOTE :	Pour :	25	(M ^{me} SAKALOWSKI + M ^{me} N. Goulois)
	Abstentions :	2	
	Contre :	0	

EXPOSE DE MADAME ROSELYNE TESSON , ADJOINTE AUX FINANCES

Il est fait part à l'Assemblée, qu'en vertu de l'instruction M 14, le Conseil Municipal doit délibérer sur les résultats définitifs du Compte Administratif de l'exercice écoulé.

Il est donc proposé ci-après l'affectation définitive des résultats du Compte Administratif 2015

1) DETERMINATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2015

Total des Charges :	769 302,54	Total des Produits :	1 135 232,27
---------------------	------------	----------------------	--------------

Résultat :	365 929,73	Résultat Antérieur :	-138 928,64
------------	------------	----------------------	-------------

Résultat Comptable Cumulé :	227 001,09
-----------------------------	------------

Dépenses engagées non mandatées :	590 000,00
-----------------------------------	------------

Recettes justifiées non réalisées :	339 720,00
-------------------------------------	------------

Résultat Budgétaire :	-23 278,91
-----------------------	------------

2) DETERMINATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Total des Dépenses :	2 715 547,37	Total des Recettes :	3 101 412,27
----------------------	--------------	----------------------	--------------

Résultat :	385 864,90	Résultat Antérieur :	393 858,86
------------	------------	----------------------	------------

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

Résultat de l'année :	385 864,90
-----------------------	------------

Résultat Antérieur :	393 858,86
----------------------	------------

Virement Investissement :	64 728,64
---------------------------	-----------

Résultat à affecter :	714 995,12
-----------------------	------------

4) AFFECTATION PAR ORDRE DE PRIORITE

Couverture du déficit d'investissement compte 1068

23 278,91

Autofinancement complémentaire compte 1068

0,00

Report à nouveau compte 002

691 716,21

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette affectation qui sera reprise lors du Budget Primitif 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir pris connaissance

ADOpte l'affectation définitive des résultats 2015 telle que présentée

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme

Le Maire

Alexandre BASQUIN



Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAUX, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Suffrages exprimés : 27

N° 2a/08/04/2016 – FISCALITE LOCALE 2016

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

À L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal décide pour l'année 2016 de maintenir les taux communaux d'imposition de la Fiscalité Locale aux mêmes pourcentages que ceux de l'année 2015, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • taxe d'habitation | taux 14.20 % |
| • taxe sur le foncier bâti | taux 26.47 % |
| • taxe sur le foncier non bâti | taux 62.20 % |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

COMMUNE : 037 AVESNES LES AUBERT

ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AVESNES L'AUBERT



N° 1259 COMI (1)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition communaux de 2015	Taux d'imposition plafonnés 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produits à taux constants (col. 4 x col. 2 ou col. 3)
2 228 978	14,20	>>>	2 266 000	321 772
1 664 004	26,47	>>>	1 670 000	442 049
75 409	62,20	>>>	75 900	47 210
CFE		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants				Total
	21 774	>>>		811 031

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 75 482

Total allocations compensatoires : 38 634

Versement GIR : 0

Produit des IFR : 0

Prélèvement GIR : 0

Produit de la CVAE : 0

Prélèvement pour le FSRIF : 0

TASCOM : 81031

DCRTP : 0

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires : 0

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

2. CALCUL DES TAUX 2016 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2015 (col. 2 ou 3)	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence 2016 (col. 6 x col. 8)	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant (col. 10 x col. 11)
14,20	81031	14,20	2 266 000	321 772
26,47	81031	26,47	1 670 000	442 049
62,20	81031	62,20	75 900	47 210
>>>	811 031	>>>		

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2016 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A LILLE Le préfet,

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES le

Bernard PINEAU

le 14 MARS 2016

Le maire,

A Avesnes - Les - Aubert

Le maire,



Marie-Odette Aubert

COMMUNE : 037 AVESNES LES AUBERT

ARRONDISSEMENT : 59 CAMBRAI

TRESORERIE SPL : TRESORERIE D'AVESNES L'AUBERT



N° 1259 COMA (2)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (1)

- Taxe d'habitation :
- Taxe foncière (bâti) :
- a. Personnes de condition modeste
- b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- Taxe foncière (non bâti) :
- Taxe professionnelle / CFE :
- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse
- Dotations pour perte de THLV :

2. BASES NON TAXEES (2)

- Bases exonérées par le conseil municipal
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Coûtisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi dans certaines zones
- Taxe foncière (bâti)
- Taxe foncière (non bâti)
- Coûtisation Foncière des Entreprises (CFE)
- Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (3)

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrèvée
- c. CVAE : part relative aux exonérations compensées
- d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

4. PRODUIT DES IFR (3)

- Eoliennes & hydroliennes
- Centrales électriques
- Centrales photovoltaïques
- Centrales hydrauliques
- Transformateurs
- Stations radioélectriques
- Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (4)

	Taux moyens communaux de 2015, au niveau départemental		Taux 2015 des EPCI (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2016 (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds 2016 (col. 15 - col. 16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser (col. 15 - col. 16)
	national (col. 13)	départemental (col. 14)				
Taxe d'habitation.....	24,19	37,66	11,35000	82,80	94,15	82,80
Taxe foncière (bâti).....	20,52	26,32	8,88000	56,92	65,80	56,92
Taxe foncière (non bâti).....	49,15	55,44	20,43000	118,17	138,60	118,17
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>	>>>	>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (5)

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux de CFE perçue en 2015 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
>>>	>>>	28,70
Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 : national	>>>	>>>
communal	>>>	>>>

DIMINUTION SANS LIEN (6)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 26/08/04/2016

- AVESNES LES AUBERT (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590037400012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE AVESNES LES AUBERT

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE AVESNES AUBERT (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 767 161,21	3 075 445,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 691 716,21
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		3 767 161,21	3 767 161,21

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 204 720,00	1 227 998,91
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	590 000,00	339 720,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 227 001,09
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 794 720,00	1 794 720,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 561 881,21	5 561 881,21
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

BUDGET PRIMITIF 2016 NOTE DE PRESENTATION FINANCIERE

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Le Conseil Municipal est invité en ce 8 Avril 2016 à se prononcer sur le projet de Budget Primitif 2016 (avec la reprise des résultats de l'exercice 2015, suite à l'affectation définitive adoptée au point précédent).

Le Budget Primitif 2016 s'inscrit dans un contexte qui perdure et s'accroît de baisse des dotations provenant de l'Etat, de tarissement des subventionnements et de transferts de charges.

Il est à rappeler, au regard des obligations légales, les sujets d'importance qui s'imposent à la Commune comme la formalisation d'ici 2017 d'un Plan Local d'Urbanisme ou encore la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Il s'agit donc de poursuivre la vigilance engagée sur les dépenses de fonctionnement et de conserver des marges de manœuvre pour alimenter la section d'investissement.

Pour le Budget Primitif 2016, la Section de Fonctionnement s'équilibre ainsi à la somme de 3.767.161,21€.

Les chapitres principaux en dépenses de cette section sont :

- les charges de personnel prévisionnelles qui s'élèvent à 1.420.000€, contre une prévision de 1.572.000€ en 2015, calculées au vu de l'état actuel des effectifs et de l'évolution naturelle à prévoir des carrières des fonctionnaires territoriaux ;
- les charges à caractère général s'élèvent à 978.661,21€. Il s'agit de charges compressibles dont l'objectif majeur reste la recherche de la limitation de ces dépenses ;
- les autres charges de gestion courante s'élèvent à 415.000€.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles proviennent pour l'essentiel des impôts et taxes qui s'élèvent à 1.253.428,00€. Il y a une légère hausse suite au relèvement des bases des taxes d'habitation et foncière effectué par l'Etat.

Les dotations et participations s'élèvent à 1.299.817,00€, en baisse par rapport à l'exercice 2015.

Depuis 2014, la Municipalité doit faire face à ces baisses régulières et successives.

La Section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 1.794.720,00€. Son volume augmente par rapport à 2015, notamment en raison des travaux prévus pour l'accessibilité et la mise aux normes des bâtiments communaux.

Concernant les dépenses de cette section d'investissement :

- Les nouvelles dépenses d'équipement s'élèvent à 914.720€
- Les reports de programmation s'élèvent à 590.000€
- Le remboursement des emprunts en capital s'élève à 170.000€ (en annuités constantes)

Pour les recettes d'investissement, nous pouvons évoquer les reports de subventions de 339.720€ et les prévisions nouvelles d'un montant de 66.220€.





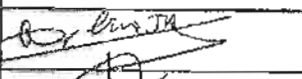
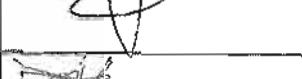
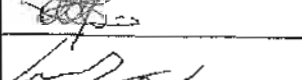






IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES :
 Pour : 25 (M. SAKALOWSKI + Procuration M. Coulois)
 Contre : 2
 Abstentions : 0


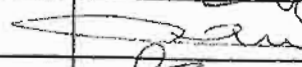



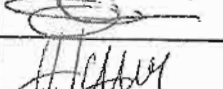
Date de convocation : 01/04/2016

Présenté par (1) M. Alexandre BASQUIN, Maire.
 A AVESNES-LES-AUBERT, le 08/04/2016
 M. Alexandre BASQUIN, Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A AVESNES LES AUBERT, le 08/04/2016
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BACQUET Georges	
BASQUIN Alexandre	
BEAUVOIS Marie-Paule	
BERNIER Jeanne-Marie	
BISIAUX André	
BOZION Françoise	
CHATELAIN Rodolphe	
GERNEZ Dominique	
GOFFART André	
GOULOIS Jean-Claude	
HERBIN Jean-Baptiste	
HEZAM Hamza-Anis	
LEDUCQ Frédéric	
LESAGE Denise	
MAILLARD Laurent	
MERCIER Jacques	
MONTEIRO LOPES Laurence	
MOREAU Claudine	
PARENT Elodie	
PAVAUX Jean-Claude	
PORTIER Carole	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SAKALOWSKI Isabelle	
SANTER Sylviane	
SORREAUX Annie	
TESSON Roselyne	
THERY Mathieu	
WAXIN Vicent	

Certifié exécutoire par (1) M Alexandre BASQUIN, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 18/04/2016, et de la publication le 18/04/2016

A AVESNES-LES-AUBERT, le 18/04/2016

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
- (2) L'assemblée délibérante étant Le Conseil Municipal

Le Maire



Alexandre BASQUIN

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre BASQUIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAU, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAU, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAU.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Suffrages exprimés : 27

N° 3/08/04/2016 – CONSTITUTION DE PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES
--

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération en date du 10 Avril 2015 portant constitution de provisions semi-budgétaires selon les principes suivants :

- La constitution des provisions en droit commun constitue une opération d'ordre semi-budgétaire regroupée au sein des opérations réelles. Elle est retracée en dépenses au chapitre 68 «Dotations aux provisions» et en recettes au chapitre 78 «Reprise sur provisions»

- Seule la prévision de dépense au compte 68 apparaît au budget dans les opérations réelles. La non budgétisation de la recette permet une mise en réserve de la dotation. Elle reste disponible pour financer la charge induite par le risque lors de la reprise.

Le Conseil Municipal avait ainsi décidé d'opter pour la procédure semi-budgétaire des provisions et par la même, dans le respect du principe de prudence budgétaire et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2321-2, R 2321-2 et R 2321-3, de constituer une première provision pour se prémunir d'éventuels créances et/ou contentieux.

Dans ce même esprit, il est demandé à l'Assemblée au titre de l'année 2016 d'augmenter la provision de 20.000,00 euros, en précisant que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 68 du Budget Primitif 2016.

PAR 25 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Groupe « En Marche Pour Demain » Madame Isabelle SAKALOWSKI + procuration de Monsieur Jean-Claude GOULOIS)

Le Conseil Municipal décide d'augmenter la provision de 20.000 euros.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 68 du Budget Primitif 2016.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

Le huit avril deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AVESNES-LES-AUBERT s'est réuni en Mairie sous la présidence de **Monsieur Alexandre BASQUIN**, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1^{er} avril 2016, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Mmes et MM. A. BASQUIN, G. BACQUET, C. PORTIER, L. MAILLARD, R. TESSON, A. BISIAUX (jusqu'au point n° 9 inclus), S. SANTER, J-C PAVAU, E. PARENT, A. SORREAUX, D. GERNEZ, F. BOZION (jusqu'au point n° 2b inclus), A. GOFFART, J-B. HERBIN, V. WAXIN, D. LESAGE, F. LEDUCQ, M. THERY, H-A HEZAM, C. MOREAU, I. SAKALOWSKI.

Avaient donné procuration :

Mmes et MM. J. MERCIER à A. BASQUIN, J-M BERNIER à A. SORREAUX, M-P BEAUVOIS à L. MAILLARD, L. MONTEIRO LOPES à R. TESSON, R. CHATELAIN à C. MOREAU, J-C GOULOIS à I. SAKALOWSKI, F. BOZION à M. THERY (à partir du point n° 3).

Absent :

M. André BISIAUX (à partir du point n° 10)

Secrétaire de séance : Mme. A. SORREAUX.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

N° 4/08/04/2016 – SUBVENTIONS 2016

Exposé de Madame Roselyne TESSON, Adjointe aux Finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le montant des subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2016.

Adopté **À L'UNANIMITÉ** moins les élus qui n'ont pas pris part au vote, comme détaillé dans l'état ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

- après transmission en Sous Préfecture le 18 AVR. 2016
- et publication en date du 18 AVR. 2016

Pour extrait conforme,
Monsieur Alexandre BASQUIN
Maire d'AVESNES LES AUBERT



Le Maire

- transmet la présente délibération aux services de l'Etat en vue de la rendre exécutoire ;
- procède à son affichage et le cas échéant, à sa publication au recueil des actes administratifs pour les communes de 3500 habitants et plus ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication.

	SUBVENTIONS 2016	VOIX POUR	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	80 000,00	27	
A.P.E. Collège Paul Langevin	300,00	27	
A.P.E. Ecoles Primaire et Maternelle	3 600,00	25	I.SAKALOWSKI + 1 PROC. J.C.GOULOIS
Amicale des Anciens d'Algérie (FNACA)	950,00	26	A.GOFFART
Amicale des Sapeurs Pompiers	750,00	26	V.WAXIN
Amicale du Personnel Communal Actif	2 200,00	27	
Arts et Culture	2 000,00	27	
Avesnes Cyclo Sports	600,00	27	
Baby Foot Avesnois	500,00	26	F.LEDUCQ
Club de Judo Jujitsu d'Avesnes	600,00	27	
Comité de Loisirs du Personnel Communal	3 300,00	27	
Coopérative Scolaire Danièle Casanova	500,00	27	
Coopérative Scolaire Joliot Curie	650,00	27	
Cultur'Danse	1 500,00	25	R.TESSON + 1 PROC. L.MONTEIRO LOPES
Groupe Arpège (avec partitions)	4 000,00	27	
Harmonie Batterie (avec partitions et instruments)	3 600,00	27	
Karaté Club Avesnois	1 300,00	27	
Les Godillots Avesnois - section marche	500,00	26	1 PROC. F.BOZION
Les Godillots Avesnois - section yoga	250,00	26	1 PROC. F.BOZION
Les Majorettes (avec partitions)	3 000,00	27	
Les Pêcheurs Avesnois	650,00	27	
Les Pétaqueux	350,00	27	

Les Pétaqueux (subv. excep. concours Ducasse Septembre)	85,00	27	
Les Randonneurs Avesnois	500,00	22	J.C.PAVAUX + C.PORTIER + A.SORREAUX + 1 PROC. J.M.BERNIER + S.SANTER
Olympique Club Avesnois	11 000,00	26	6.BACQUET
Secours Populaire Comité Local Avesnes	1 500,00	27	
Société Colombophile l'Espoir	500,00	27	
Société de Chasse d'Avesnes	250,00	26	A.BISIAUX
Tennis Club Avesnois	1 200,00	26	1 PROC. R.CHATELAIN
Union des Retraités et Personnes Agées	840,00	27	
Volley Ball Badminton Avesnes	1 200,00	27	
Y'S'Ron Toudis Là	750,00	27	
TOTAUX	48 925,00		

Les subventions ne seront versées qu'après réception de tous les documents et justificatifs demandés

Les consommations servies par toutes buvettes associatives (selon autorisation municipale) aux participants des manifestations communales seront remboursées sur présentation d'une facture accompagnée des tickets correspondants (montant du ticket selon tarif adopté par le Conseil Municipal)